



Compte rendu de la CAP des chefs de travaux d'art du 8 juin 2010

Il s'agissait de la première séance de la Commission dans sa nouvelle configuration issue du scrutin du 17 novembre 2009.

1. Approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire

Approuvé à l'unanimité ; il s'agit d'un règlement type fourni par l'administration. Nous regrettons toutefois que ce règlement n'ait pas été respecté au niveau du délai de communication des dossiers.

2. Désignation des représentants des personnels siégeant en :

– comité technique paritaire ministériel

Pour l'examen des questions statutaires soumises aux comités techniques par application de l'article 14 du décret n°82-452 du 28 mai 1982 (élaboration ou modification des règles statutaires régissant les personnels), le comité entend deux représentants du personnel à la commission administrative paritaire intéressée, désignés par les représentants du personnel au sein de cette commission.

– commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire (composée des médecins du comité médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel) qui donne obligatoirement un avis :

- * sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie ;
- * sur l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle ;

avant que l'administration ne se prononce sur l'octroi ou le renouvellement des congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions (à l'exception du congé de ce type inférieur ou égal à quinze jours), la mise en disponibilité d'office à la suite de ces congés ou la mise à la retraite pour invalidité.

Corinne Rivoalen et **Marie-Christine Daniel** sont désignées pour siéger dans ces deux instances.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Au titre des suites de la précédente séance, nous déplorons que le point concernant le tour extérieur, c'est à dire le passage de B en A, au titre de l'année 2009 déjà reporté lors de la séance du 14 décembre 2009, ne soit toujours pas à l'ordre du jour.

Les représentants du personnel avaient soulevé un point de droit administratif concernant les conditions à remplir par les ayants-droits. Les 9 ans d'ancienneté nécessaire doivent être appréciés au titre de l'ancienneté dans la Fonction publique et non dans le corps des techniciens d'art. La liste des agents concernés est en cours d'élaboration ; ce point fera donc partie de l'ordre du jour de la prochaine C.A.P.

Au titre des suites toujours, l'administration nous informe de l'affectation à l'issue du concours d'un CTA photographe aux Archives nationales.

4. Titularisations

Les trois collègues titularisables ont reçu un avis favorable de la C.A.P. Nous leur adressons nos félicitations.

5. Refus d'attribution de réduction d'ancienneté:

72 agents bénéficieront de 1 mois de bonification d'ancienneté.

2 agents ont un refus. Le premier verra son dossier réexaminé, l'administration gardant en réserve un mois à éventuellement lui attribuer ; le second sera contacté par nos représentants. Du fait du retard de l'administration à nous communiquer les dossiers, nous n'avions pas eu matériellement le temps de le faire avant la C.A.P.

6. Questions diverses :

- Bilan de gestion :

L'administration fait un bilan de gestion systématiquement à chaque renouvellement de C.A.P. Ce document permet de suivre la vie du corps. Nous l'exploiterons pour vous en restituer les grandes lignes.

- Concours en 2010

Il n'y a pas de concours prévu cette année ; les listes complémentaires seront utilisées nous dit-on.

- Le corps des C.T.A dans la réforme de la catégorie A

Un état des lieux concernant notamment les fusions de corps a été demandé à une administratrice civile ; son rapport n'est pas encore communiqué aux représentants des personnels.

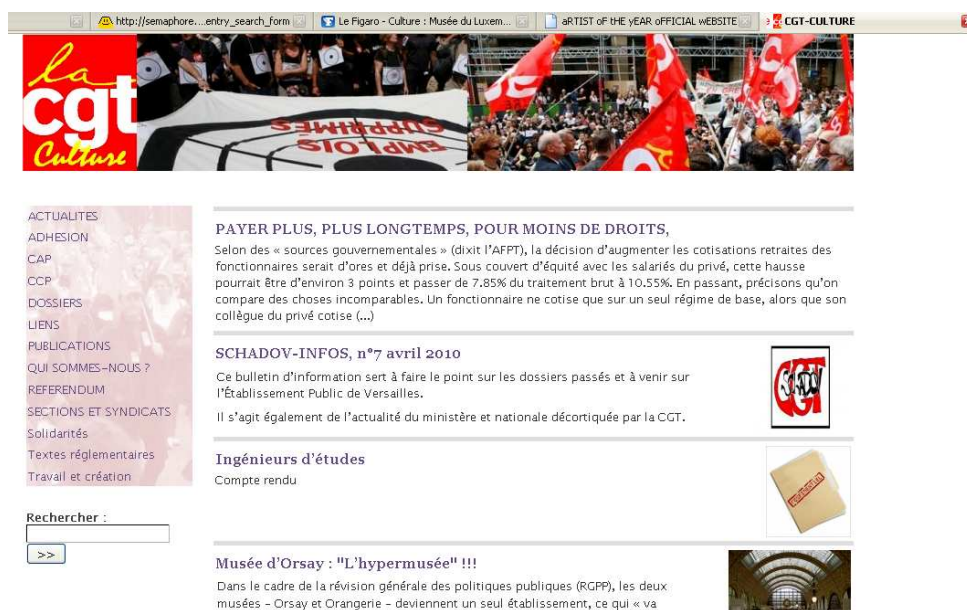
Il nous a été rappelé que la C.AP. n'avait qu'un rôle consultatif, qu'elle ne rendait que des avis et que le ministre était in fine seul décideur...

Vous pouvez contacter vos élus en CAP, pour plus de renseignements :

Marie-Christine Daniel	01 40 46 30 63	mcdaniel@live.fr
Corinne Rivoalen	01 44 08 53 69	p.rivoalen@totemdesign.fr
Aline Cymbler	01 40 20 56 14	aline.cymbler@louvre.fr
Benoit Laborde	05 59 82 38 00	benoit.laborde@culture.gouv.fr

Vous pouvez également retrouver toute l'actualité de la CGT Culture sur notre site internet :

www.cgt-culture.fr



The screenshot shows the CGT-Culture website interface. At the top, there are browser tabs for 'http://semaphore...entry_search_form', 'Le Figaro - Culture : Musée du Luxem...', 'ARTIST OF THE YEAR OFFICIAL WEBSITE', and 'CGT-CULTURE'. Below the tabs is a banner image with the CGT logo and the text 'la cgt Culture'. A navigation menu on the left lists: ACTUALITES, ADHESION, CAP, CCP, DOSSIERS, LIENS, PUBLICATIONS, QUI SOMMES-NOUS?, REFERENDUM, SECTIONS ET SYNDICATS, Solidarités, Textes réglementaires, and Travail et création. A search bar is located below the menu. The main content area features three articles: 1. 'PAYER PLUS, PLUS LONGTEMPS, POUR MOINS DE DROITS,' with a sub-headline 'Selon des « sources gouvernementales » (dixit l'AFPT), la décision d'augmenter les cotisations retraites des fonctionnaires serait d'ores et déjà prise...' 2. 'SCHADOV-INFOS, n°7 avril 2010' with a sub-headline 'Ce bulletin d'information sert à faire le point sur les dossiers passés et à venir sur l'Établissement Public de Versailles.' 3. 'Ingénieurs d'études' with a sub-headline 'Compte rendu'. There are also small images of a CGT logo and a document titled 'INGENIERES D'ETUDES'.

**CGT-Culture : 12, rue de Louvois 75002 Paris - Tél : 01 40 15 51 70/71 - Fax : 01.40 15 51 77
mel : cgt-culture@culture.gouv.fr**

12 rue de Louvois, 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77
Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr / Internet : www.cgt-culture.fr